

# Compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2008 .....

## COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

- **Marchés publics** : ont été attribués à l'entreprise Fusium le  *marché des travaux d'imprimerie nécessitant une mission de conception et de rédaction*  et à l'équipe Geoval-Gardize le  *marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'Église*  pour un montant de 21 145,28 € TTC.

- **Emprunts** : un contrat de prêt de 2 600 000 € a été signé avec le Crédit Foncier de France pour assurer le financement des investissements prévus en 2007 pour une durée de 50 ans, périodicité annuelle, taux fixe 4,80 %.

## TRAVAUX ET AFFAIRES GÉNÉRALES

### - Habitat : concession d'aménagement ZAC multisites

Dans le cadre de la politique d'habitat, il avait été décidé en juillet 2007 de créer la zone d'aménagement concertée multisites La Charvance, La Couchet, Les Quartiers. L'Office public de l'habitat et de l'immobilier social (OPHIS) a été retenu pour réaliser cette opération en tant que concessionnaire d'aménagement.

### - Concours d'idées : restructuration de la place de la Commune-1871 et de ses abords

Suite à l'organisation du concours d'idées pour mettre en place une réflexion sur un parti général d'aménagement et une réorganisation des fonctions urbaines de la place, le jury, en respectant l'anonymat des candidats, a opéré le classement suivant :

N° 1 : équipe Intérieur Rue, R. Laporte et J.-M. Freydefont

N° 2 : équipe + 2 paysage, Atelier du Thuy, Euclid

N° 3 : équipe Arte Facto, Atelier réalité.

Le conseil municipal a pris connaissance des trois projets de restructuration et autorisé le mandatement de la somme de 6 000 € à chacun des trois participants.

### - Déplacement urbain

Compte tenu des zones d'habitat créées (La Charvance, La Couchet, Les Quartiers, La Vaye), du développement d'un nouveau quartier autour de La Prade, du projet de restructuration de l'avenue de la République et de la rue des Fourches, de la future zone artisanale des Graviers, du parc tertiaire (ZAC des Montels III), les déplacements vont se multiplier à l'intérieur même de la ville mais également en provenance ou en direction de Clermont-Ferrand et des autres communes de la vallée du Bédat. Aussi, le conseil municipal a sollicité l'extension du tramway jusqu'à Cébazat et son inscription au plan de déplacement urbain de l'agglomération clermontoise.

### - Intégration des voiries dans le domaine public

Le conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'intégrer dans le domaine public communal la voirie et les réseaux des lotissements "Les Terrasses de Bellemoure" et le "Hameau de Beausoleil".

### - Parc tertiaire : dénomination de voies

La Société d'équipement de l'Auvergne (SEAU) est chargée par Clermont Communauté de l'aménagement de la ZAC des Montels III qui correspond au parc tertiaire.

Le tracé des voiries d'une partie de la zone a été arrêté. Le conseil municipal propose d'attribuer à chacune des rues les noms suivants : Marie-Marvingt, Pierre-Gilles-de-Genes.

### - Aire des gens du voyage : mise à disposition à Clermont Communauté

L'aire des gens du voyage réalisée par Clermont Communauté, au nord de la commune, rue Albert-Evaux, a ouvert ses portes en fin d'année 2007. Le conseil municipal a accepté de mettre à disposition de Clermont Communauté l'emprise foncière de ladite aire.

### - Autorisation de construire : convention avec la DDE

Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 de la réforme des autorisations de construire, il convenait de mettre en conformité les termes de la convention existante entre la commune et l'État (direction départementale de l'Équipement). Le conseil municipal a sollicité le maintien du concours gratuit des services déconcentrés de l'État par l'étude technique des demandes de permis et des déclarations préalables et donné délégation à Monsieur le Maire pour établir et signer la nouvelle convention.

#### - EPF-Smaf : nouvelle adhésion

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Bertignat à l'Établissement public foncier-Smaf.

#### - Fêtes foraines

Pendant deux années (2006-2007), la fête d'avril a été supprimée en raison de l'indiscipline des forains. Le conseil municipal a proposé maintenant de rétablir les deux fêtes d'avril et d'octobre et donné délégation à Monsieur le Maire pour rencontrer les forains afin de rappeler les règles à respecter.

#### - SIAEP de Basse-Limagne :

##### convention de passage avec servitude

Les conduites d'eau des captages d'Argnat et des Grosliers empruntent actuellement le trottoir du pont de La Prade pour franchir la RD 2009. Or, compte tenu de l'aménagement de ce pont avec la création de pistes cyclables et de ronds-points de part et d'autre de la voie express, le Conseil général souhaite le déplacement de ces réseaux. Il convient que le nouveau tracé de ces conduites soit décalé au sud, côté Clermont-Ferrand, ce qui nécessite le passage sur la parcelle communale cadastrée AL n° 3, lieu-dit Château de La Prade. Le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour signer avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Basse-Limagne la convention de passage avec constitution d'une servitude.

## FINANCES

#### - OPHIS : garanties d'emprunts

L'Office public de l'habitat et de l'immobilier social du Puy-de-Dôme va procéder, avec l'accord de la commune, à la construction de 18 logements sociaux, boulevard Jean-Moulin. Les terrains nécessaires situés dans le prolongement de la ZAC de la Gage vont être acquis par l'intermédiaire de l'EPF-Smaf, pour le compte de la commune. Par arrêté en date du 18 décembre 2007, le préfet a déclaré d'utilité publique le projet et cessibles les parcelles concernées. Pour réaliser ces travaux, l'OPHIS a sollicité la garantie à 100 % de la commune pour deux emprunts qu'il va contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Compte tenu de l'analyse financière, le conseil municipal a répondu favorablement.

#### - Acquisition et dons d'œuvre d'art

Suite à l'exposition "Peinture-Sculpture" du 22 novembre au 9 décembre 2007 à la Maison du parc, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un tableau réalisé par Juliette Ronchese, Arietta de son nom d'artiste, intitulé *Violon et violoncelle* (1 200 €) et d'une sculpture de Gérard Bresson, nommée *Bouton récalcitrant* (2 000 €). Parallèlement lesdits artistes ont fait respectivement don à la commune d'une huile aquarellée *Bouquet champêtre* (480 €) et d'une sculpture *Câlin canin* (800 €).

#### - Acquisition d'immeuble

Dans le cadre de l'extension du parc Montgroux, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'acquisition d'une propriété de 1 595 m<sup>2</sup> pour le prix de 315 000 €. L'Établissement public foncier Smaf réalisera cette transaction pour le compte de la commune.

#### - Remboursement de sinistres

Ont été acceptés les deux remboursements de la compagnie AGF IART qui garantit la flotte automobile communale, pour un total de 688,12 € en remplacement de vitres brisées suite à un impact.

#### - Remboursement frais de mission

Le conseil municipal a donné son accord pour rembourser les frais engagés par les adjoints et Monsieur le Maire lors de diverses missions.

#### - Crèche : remboursement d'une caution

Le conseil municipal a donné son accord pour rembourser la caution de 110 € à la famille qui s'était désistée de son inscription à la crèche, le père ayant perdu son emploi.

#### - Conseil de gestion du restaurant scolaire

Avant sa municipalisation, le 1<sup>er</sup> avril 1998, le restaurant scolaire était géré sous forme associative par un conseil de gestion. Depuis cette date, ce conseil ne fonctionne plus. En accord avec le président dudit conseil, le conseil municipal a accepté le versement du solde financier de 7 262,27 € au budget de la commune.

#### - Redevance d'assainissement

Le taux de la redevance d'assainissement a été fixé à 0,55 € HT pour l'année 2008.

#### - SISPA/SSIAD : convention avec la commune

Le Syndicat intercommunal au service de la personne âgée Vivre Ensemble (SISPA) vient de créer un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui fonctionne depuis le 22 janvier 2008. La Ville met à disposition du syndicat un local 15, rue des Farges avec matériel, mobilier, chauffage, éclairage et un agent pour une partie de son temps. Le conseil municipal a autorisé la passation d'une convention entre la Ville et le syndicat afin que les frais engagés par la commune lui soient remboursés.

## PERSONNEL

Le tableau des effectifs et le régime indemnitaire ont été mis à jour. Une nouvelle convention relative à l'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail sera établie avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme et ce, pour une durée de 6 ans. Le taux d'emploi réel de travailleurs handicapés s'élevant à 10,42 %, supérieur au seuil obligatoire de 6 %, la commune n'a pas eu de contribution à régler en 2007.